

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 septembre 2021

Date de convocation : 3 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à 20h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Loubressac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Antoine BECO, Maire de Loubressac.

Étaient présents :

BECO Antoine, COUTAREL Margaux, CHABEAUX Ludovic, GRAS Gérard, HATOT Anne-Marie, LESGOURGUES Stéphane  
MARTIGNAC Julien, MAZEYRAT Jean-Philippe, PIGANIOL Lucie, TERRAT Thierry, VALARD-PLANTY Martine.

Étaient absents représentés : BASSET Jacqui (procuration à TERRAT Thierry), GINESTET Pierre (procuration à COUTAREL-LANDES Margaux), JUILLET Janie (procuration à HATOT Anne-Marie), MAURY Christine (procuration à BECO Antoine)

Secrétaire de séance : Anne-Marie HATOT

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Anne-Marie HATOT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 28 juillet 2021.

### 1- Désignation d'un membre à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Annule et remplace la délibération 2020-30 du 1<sup>er</sup> septembre 2020 DE-2021-

Au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 680 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2020 par laquelle Mme Janie Juillet, Première adjointe, avait été désignée membre de la CLECT.

Suite à la démission de Mme Janie Juillet de son poste de première adjointe, Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable, vu l'importance de cette commission, que ce soit un adjoint ou le maire qui y siège.

Monsieur le Maire Antoine BECO se porte candidat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de désigner Monsieur Antoine BECO** pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, **de dire** qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT, **de dire** que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

### 2- Informations et Questions diverses

- Ecole: La rentrée s'est faite dans une ambiance chaleureuse cette année : l' Association des Parents d'Elèves avait organisé une petite collation, offerte par la Mairie. Ce moment a été apprécié par tous, et a permis aux enseignantes, parents, enfants, personnel communal de faire connaissance. Mme Julie Tourtois, directrice, a repris ses fonctions après son congé parental. 29 élèves sont inscrits cette année, les effectifs sont en baisse, il faudra rester vigilant pour conserver nos 2 classes.

- Hameau de Celles : Le marché de travaux sera publié prochainement, les travaux de viabilisation des 7 lots devraient débiter mi-novembre. A l'occasion de ces travaux, nous profiterons de l'ouverture des tranchées pour reprendre certains branchements d'eau situés à proximité et enterrer des lignes électriques encore en aérien. Il faudra réfléchir sur l'opportunité de la mise en place de l'éclairage public dans cette zone.

- Eglise : Mme Gaëlle DUCHENE nous fournira un devis réactualisé afin de prévoir ou pas la poursuite des travaux de rénovation de l'allée principale et de la Nef en 2022.
- Nouveau cimetière : il faudra lancer prochainement les études sur le nouveau cimetière, le bail du terrain loué arrivant à échéance en août 2022.
- Devenir du presbytère : Dans l'immédiat, le presbytère pourrait servir pour accueillir un artiste à résidence, Gilles SACKSICK, qui parrainerait 1 ou 2 jeunes artistes. Cette résidence artistique débiterait à l'automne pour se clôturer par une exposition à l'été 2022.
- Dans le même temps, une étude sera demandée au CAUE pour nous proposer des projets d'aménagements d'un espace culturel, permettant au public de profiter de la beauté du lieu et du paysage.
- Bâches à incendie : il faut continuer la politique d'installation des bâches à incendie. Malgré de nombreux travaux déjà réalisés, il reste encore des secteurs à desservir, comme Siran, Montanet, l'Eglise Basse, Bolivaria. Des acquisitions de terrains seront peut-être nécessaires. Pour la demande de subventions, il serait peut-être judicieux de prévoir plusieurs opérations en même temps.
- Word Clean Up day : M. Bedon de l'Etoile du Quercy propose que la commune s'associe à eux pour cette journée d'action de ramassages des déchets sauvages qui aura lieu le samedi 25 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Vu par Nous, Antoine BECO, Maire de la Commune de Loubressac, pour être affiché le 13 septembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Le Maire, Antoine BECO.

